

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

1/4 – BUDGET PRIMITIF 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Le Budget Primitif s'établit cette année après approbation du compte de gestion et du Compte Administratif 2017 et avec reprise des résultats de l'exercice 2017. Il a fait l'objet d'une présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires 2018 lors du conseil municipal du 22 février 2018.

A – BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2017, et comme l'autorise l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget Primitif 2018 est présenté en suréquilibre de la section de fonctionnement :

- recettes : 34 430 833,85 €,
- dépenses : 28 972 832,35 €.

Soit un suréquilibre de 5 458 001,50 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 11 579 868,92 €.

Le Budget Primitif 2018 se présente de la manière suivante :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	920 à 929 Charges et produits ventilés	21 731 338,00	4 998 920,00
	931 Opérations financières	2 000,00	11 595,00
	932 Dotations et opérations non affectées		11 469 306,00
	933 Impôts et taxes non affectées		9 753 395,00
	Total opérations réelles de l'exercice		21 733 338,00
Résultats antérieurs	002 Excédent de fonctionnement reporté		8 197 617,85
Opérations d'ordre	934 Transferts entre sections (amortissements)	890 683,35	
	939 Virement à la section d'investissement	6 348 811,00	
	Total opérations d'ordre	7 239 494,35	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		28 972 832,35	34 430 833,85
			+ 5 458 001,50

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	900 à 909 Dépenses et recettes ventilées	10 566 961,00	2 050 764,00
	912 Dotations, subventions non affectées		822 000,00
	Total opérations réelles de l'exercice	10 566 961,00	2 872 764,00
Résultats antérieurs	Restes à réaliser 2017	504 973,82	
	001 Excédent d'investissement reporté		959 676,47
Opérations d'ordre	910 Opérations patrimoniales	507 934,10	507 934,10
	914 Transferts entre sections (amortissements)		890 683,35
	919 Virement de la section de fonctionnement		6 348 811,00
	Total opérations d'ordre	507 934,10	7 747 428,45
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		11 579 868,92	11 579 868,92

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à hauteur de :

- 234 060,00 € en section de fonctionnement,
- 193 278,53 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2018 se présente de la manière suivante :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	011 Charges à caractère général	167 477,42	
	65 Autres charges de gestion courante	250,00	
	66 Charges financières	250,00	
	67 Charges exceptionnelles	500,00	
	70 Ventes de produits fabriqués prestations		112 560,00
	74 Dotations, subventions et participations		115 000,00
	75 Autres produits de gestion courante		2 000,00
	77 Produits exceptionnels		4 500,00
	Total opérations réelles de l'exercice	168 477,42	234 060,00
Résultats antérieurs	002 Déficit de fonctionnement reporté	47 351,58	
Opérations d'ordre	042 Transferts entre sections (amortissements)	18 231,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		234 060,00	234 060,00
OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	16 Emprunts et dettes assimilées	300,00	300,00
	21 Immobilisations corporelles	176 548,39	
	Total opérations réelles de l'exercice	176 848,39	300,00
Résultats antérieurs	Restes à réaliser 2017	16 430,14	
	001 Excédent d'investissement reporté		174 747,53
Opérations d'ordre	040 Transferts entre sections (amortissements)		18 231,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		193 278,53	193 278,53

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2018 de la Ville et de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif » tels qu'ils se présentent ci-dessus et tels qu'ils sont repris dans le rapport budgétaire joint en annexe.